



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N° 815-17 à 819-17

**Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que :**

Le conseil municipal de la Ville d'Amqui a procédé à l'adoption des règlements suivants le 18 décembre 2017 :

- *Règlement n° 815-17 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05);*
- *Règlement n° 816-17 modifiant le Règlement des permis et certificats n° 612-05;*
- *Règlement n° 817-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05;*
- *Règlement n° 818-17 modifiant le Règlement de construction n° 615-05;*
- *Règlement n° 819-17 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 721-12.*

La MRC de La Matapédia a émis des certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 18 janvier 2018, date à laquelle ils sont entrés en vigueur.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 23 janvier 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate  
Greffière